



Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 9 Avril 2024

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Convocation :

27 Mars 2024

Affichage convocation :

27 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le neuf Avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROTHAN Benoît, ROYER Mathieu, LEBOEUF Isabelle.

Absents excusés : AZIERE Francis ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie, VAILLOT Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, DI MALTA Magali ayant donné pouvoir à GOGIEN Florence.

M. ROTHAN Benoit a été élu secrétaire de séance.

Lors de la réunion du mardi 9 Avril 2024, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Comptes de Gestion 2023
- Comptes administratifs 2023
- Affectation des résultats
- Clôture du budget Lotissement
- Vote du Budget prévisionnel 2024
- Communications et questions diverses

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 Avril 2024

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Convocation :

27 Mars 2024

Affichage convocation :

27 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le neuf Avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROTHAN Benoît, ROYER Mathieu, LEBOEUF Isabelle.

Absents excusés : AZIERE Francis ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie, VAILLOT Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, DI MALTA Magali ayant donné pouvoir à GOGIEN Florence.

M. ROTHAN Benoit a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CASTEX Jean-Marie, Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu les Comptes Administratifs de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver les comptes administratifs 2023 de la Commune et du budget annexe « Lotissement ».

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des dépenses et recettes de 2023 pour les deux sections, fonctionnement et investissement.

L'ensemble des dépenses et recettes 2023 est donc présenté au Conseil Municipal, en commençant par la Commune puis le Lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur ROGER Sylvain, 1^{er} Adjoint :

- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2023 de la Commune ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2023 du Lotissement.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de CASTEX Jean-Marie, après avoir adopté le Compte Administratif 2023 dont les résultats, conformément au Compte de Gestion se présentent de la manière suivante :

Commune
➤ Excédent de fonctionnement de 978 624.17 € : <ul style="list-style-type: none">- Commune : 576 179.72 €- Lotissement : 402 444.45 €
➤ Déficit d'investissement de 8 926.44 €
- DECIDE A L'UNANIMITE des membres présents, d'affecter au budget communal 2024, les résultats de l'exercice 2023, en portant :
➤ au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », la somme de 8 926.44 €
➤ au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté », la somme de 978 624.17 €

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 3 Avril 2018, le Conseil Municipal avait décidé de la création d'un budget annexe « Lotissement » suite au projet d'implantation d'un lotissement à usage d'habitation sur environ 6 000 m² de la parcelle communale cadastrée ZO n°33.

Monsieur le Maire explique que les 8 terrains sont à présents vendus et les déclarations de TVA effectuées.

Le résultat excédentaire de 402 444. 45 € a été affecté au budget communal en date du 09/04/2024.

Monsieur le Maire annonce qu'au vu de ces éléments, le budget annexe « Lotissement » peut être clôturé à la date du 09/04/2024.

Entendu cela, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CLOTURE le budget annexe « Lotissement » créé en 2018.

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

Monsieur le Maire explique que suite à l'approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2023, il faut désormais voter le budget prévisionnel 2024 de la Commune.

Monsieur le Maire présente le Budget communal 2024.

Les résultats d'exploitation et d'investissement 2023 sont respectivement portés aux articles « 002 – Résultat d'exploitation reporté » et « 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Monsieur le Maire expose les crédits nécessaires pour la réalisation des projets de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité, le Budget Prévisionnel de la Commune tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux de voirie – 2^{ème} tranche : Monsieur le Maire fait le point sur la 2^{ème} tranche des travaux de voirie.

Vente du camion des pompiers : Pas d'acheteurs intéressés.

Vide-greniers : Dimanche 12 Mai.

Cérémonie du 8 Mai : Elle aura lieu à 10H.

Elections européennes : Dimanche 9 Juin de 8H à 18H.

Séance levée à 20H35.

09/04/2024

M. CASTEX Jean-Marie		M. ROYER Mathieu	
M. ROGER Sylvain		VAILLOT Mathieu	<i>Absent excusé ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain</i>
Mme GOGIEN Florence		M. ROTHAN Benoît	
M. CORDIER Laurent	<i>Absent</i>	M. LUDOT Jean-Raymond	
Mme LEBOEUF Isabelle		Mme DI MALTA Magali	<i>Absente ayant donné pouvoir à GOGIEN Florence</i>
M. AZIERE Francis	<i>Absent excusé ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie</i>	M. CARNEIRO Antonio	<i>Absent</i>
Mme LACAILLE Christine		Mme BOURSON Marie-Charlotte	<i>Absente</i>
Mme LAMOTTE Marie Thérèse			